

AUDIENCE BILATÉRALE AVEC LE DGPN



scsi-pn.fr

avril 2025

Le SCIS a été reçu le 3 avril par Louis LAUGIER, Directeur Général de la Police Nationale.

Notre organisation a rappelé au DGPN, très attentif, sa revendication historique de créer un grand corps de direction, de conception et commandement. Le SCIS ne cesse de porter ce projet comme il l'a fait bien seul lors du Beauvau de la sécurité, en prouvant que c'était le modèle européen et français prédominant dans la filière de la sécurité et de la défense.

Après avoir obtenu la réduction de la scolarité, l'augmentation du recrutement interne d'officiers, le SCIS revendique désormais une prise en compte de l'ancienneté lorsque un officier devient commissaire, comme c'est le cas pour les militaires et comme nous venons de l'obtenir pour un agent du CEA devenant officier.



Le sujet de l'ascenseur social est une priorité pour nous et la scission des cadres de la Police devra inexorablement prendre fin un jour.

TEMPS DE TRAVAIL, LES RÈGLES DOIVENT CHANGER !

- La circulaire sur la variabilité du temps de travail des officiers doit être réécrite pour uniformiser les plages fixes à 4h00, relever le plafond d'écrêtage et élargir la plage d'écrêtage d'un à quatre mois.
- Le plafond d'alimentation du CET doit être modifié (afin de pouvoir l'alimenter de 15 jours d'HS au lieu de 5 actuellement) : Une juste mesure pour gommer les écarts de rémunération trop importants entre officiers et CEA.
- Le SCIS a remis également un rapport spécifique sur le temps de travail en CRS où la situation est catastrophique.

MISE EN ŒUVRE URGENTE DES MESURES CATÉGORIELLES

- Augmentation de l'IRP de base de 5% ;
- Nouvelles enveloppes d'IRP Cds et IRP D 2023, 2024 et 2025 ;
- Rehaussement des indices d'élèves et stagiaires, et réévaluation de l'IRP des stagiaires ;
- Mise en gestion des ES de Cdt Div et Cdt Div EF à 30% ;
- Augmentation de la prime de fidélisation des officiers affectés en IDF ;
- Révision de l'arrêté relatif à la prime VP où de nombreux cadres sont injustement écartés du dispositif.

Le DGPN va rapidement faire le point sur le temps travail des officiers et sensibiliser le Ministre pour mettre en oeuvre les mesures catégorielles signées.

Dans ces deux domaines, des réponses urgentes sont attendues !

LE SCIS : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !